

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 22 mars 2023 à 18h30 à Féchy

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il remercie la Commune de Féchy pour son accueil.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du CODIR
6. Préavis N° 17/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 220'000.00 pour lutter contre les moules invasives
7. Préavis N° 18/2021-2026 relatif une demande de crédit de CHF 57'700.00 pour le remplacement d'une conduite d'adduction d'eau potable à la source de « Sous les Bois » à Mont-sur-Rolle
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents :

Délégation fixe : Mmes Isabelle Gachet, Cécile Rod, MM. Philippe Parmelin, Kurt Muller, Andreas Meyer, Luc Pellet
Suppléants : M. Nicolas André
Délégation variable : Mme Valérie Schlup, MM. Frédéric Baumgartner, Roland Widmer, Cédric Chabloz, Robin Mani, Gérald Groux, Daniel Bovy, Philippe Clerc, Jean-Michel Dumartheray, Bernard Graber, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Xavier Paternot, Rolf Keller, Jacques Tschudin, Christian Hay, Hans-Peter Brunner
Suppléants : Mme Coralie Pache, MM. Guillaume Favre, Pierre Wavre, Raphaël Parmelin, Bastien Suardet,
Comité de direction : Mmes Viviane Subri, Margareth Ruchti, MM. Jacques Cauderay, Claude Molteni, Jean-Pierre Moret, François Delafoge, Franz Buchegger, Jörg Dreier, Jürg Minder

Excusés :

Délégation fixe : MM. Régis Widmer, Olivier Roth, Martial Besson
Suppléants : Mme Laurence Pinel, M. Raymond Dufour
Délégation variable : Mme Binia Ris, MM. Baptiste Conti, Cédric Panchaud
Suppléants :
Comité de direction : Mme Myriam Gaillard-Houriet, MM. Eric George, Francis Mondoux

Absents :

Délégation fixe : MM. Colin Compondu, Olivier Dumuid, Didier Haldimann
Suppléants : Mme Florence Pernet, M. Nicolas Walter
Délégation variable :
Suppléants : MM. Michel Gfeller, Tanguy Rolaz, Sébastien Miaz, Pierre-Yves Bassin, Carmelo Nicolo
Comité de direction :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentations

Pour Rolle, Mme Lucia Conti Suvà a démissionné. Elle est remplacée par M. Carmelo Nicolo en tant que suppléant de la délégation variable. Pour Bougy-Villars, M. Lancelot Frick est remplacé par M. Guillaume Favre en tant que suppléant de la délégation variable et M. Raphaël Gonzalez est remplacé par M. Olivier Dumuid en tant que représentant de la délégation fixe.

M. Guillaume Favre est appelé et solennise la promesse légale.

4. Communications du bureau

La date de la prochaine séance a été décalée. Elle est maintenant agendée au mercredi 21 juin 2023. Le lieu sera communiqué avec la convocation. Les dates des commissions demeurent inchangées.

Une visite des ouvrages du SIDERE est organisée pour tous les membres des exécutifs et des conseils communaux et conseils généraux. Celle-ci aura lieu le samedi 6 mai 2023 de 09h00 à 12h00, avec des membres du CODIR présents sur chaque site pour faire la présentation.

5. Communications du CODIR

M. François Delafoge donne des précisions sur les travaux en cours. A la source du Rosey à Bursins, les travaux sont pratiquement terminés, le terrain a été remis en état, seule la trappe d'entrée reste visible. Actuellement, il est procédé au jaugeage de la source pour dimensionner la pompe d'accélération.

A Gilly, les chantiers sont bien avancés. Mis à part les épisodes de fortes bises qui ont mis à mal les panneaux et les barrières, tout se passe bien. L'entreprise Hauswirth en charge des conduites nous remet deux échantillons des concessions quand ces dernières sont en mauvais états, de façon à pouvoir prévenir les propriétaires.

Les travaux de la Grand-Rue à Bougy-Villars sont reportés suite à des problèmes avec le chauffage à distance.

Les travaux du réservoir de Montbenay vont débuter fin mars. La démolition du réservoir se fera après concertation avec la Commune de Rolle.

A Rolle, le remplacement des conduites est prévu pour juin-juillet.

Les travaux concernant le remplacement de la conduite au Chemin des Uttins à Mont-sur-Rolle débuteront mi-avril.

Les génératrices ont été livrées en fin de semaine dernière.

Au vu de la complexité des travaux relatifs au remplacement des tableaux électriques à Oujonnet, qui vont s'étaler sur trois semaines, la décision a été prise de ne commencer qu'après Pâques.

6. Préavis N° 17/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 220'000.00 pour lutter contre les moules invasives

M. Claude Molteni donne lecture des conclusions du Comité de direction.

M. Jacques Tschudin donne lecture des conclusions de la Commission technique.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Luc Pellet présente M. Grossenbacher, du bureau Herter et Wiesmann, qui répondra aux éventuelles questions de l'assemblée. M. Jacques Tschudin a eu le plaisir de rencontrer l'équipe qui procédera aux travaux. Ils sont prêts à commencer la semaine prochaine si la météo le permet. La Commune de Tannay a le même problème. Les deux installations auront le même système. M. Delafoge signale qu'il y a eu une séance avec le SITSE (service intercommunal de Terre-Sainte). Ils ont 3 crépines, le SIDERE en a une. Les 4 crépines auront le même système et les travaux seront effectués par la même équipe. Nous commencerons les travaux en premier, étant donné que c'est plus urgent de notre côté. Le SITSE fera les travaux au mois de mai.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 17/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit de CHF 220'000.00 pour lutter contre les moules invasives
- entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 220'000.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 220'000.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 10 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 22 mars 2023.

7. Préavis N° 18/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 57'700.00 pour le remplacement d'une conduite d'adduction d'eau potable à la source de « Sous les Bois » à Mont-sur-Rolle

M. Franz Buchegger donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Jacques Tschudin donne lecture des conclusions de la Commission technique.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 18/2021-2026 du Comité de Direction relatif à une demande de crédit de CHF 57'700.00 TTC pour le remplacement d'une conduite d'adduction d'eau potable à la source de « Sous les Bois » à Mont-sur-Rolle
- entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 57'700.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 57'700.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment

- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 22 mars 2023.

8. Divers et propositions individuelles

- M. Nicolas André demande s'il y a un plan B au cas où l'action qui va être entreprise pour combattre les moules invasives ne donne pas satisfaction. Il demande également s'il est vrai que si la crépine était à 60 m. de profondeur, il n'y aurait pas de moules. M. Grossenbacher explique qu'il y a une collaboration des différents services des eaux qui s'alimentent tout ou partie dans le Léman. La problématique des moules provoque les mêmes problèmes pour tous les services. Ces moules peuvent descendre jusqu'à 200 m. de profondeur. En premier lieu, il faut nettoyer et curer la crépine, puis la remplacer. La nouvelle crépine sera munie d'un serpentín qui permettra de diffuser une solution chlorée. Il n'y a pas de plan B, car on sait que cette solution fonctionne. Ce système a déjà été testé, il a déjà été mis en place par d'autres services. La diffusion de chlore en quantité très faible permet d'empêcher le développement de nouvelles colonies. Chaque pompage à l'Oujonnet donnera lieu à une injection d'une dose très faible de chlore dans la crépine. En ce qui concerne la profondeur, le SIGE (service intercommunal de gestion couvrant les communes du district de la Riviera-Pays-d'en Haut) a une crépine à 70 m. de profondeur et rencontre le même problème.

M. Hay demande au bout de combien de temps on verra si cette nouvelle crépine fonctionne bien. M. Grossenbacher répond que cela se verra tout de suite. Dans le puits de l'Oujonnet les équipements seront installés pour pouvoir disposer la solution de chlore et permettre le dosage permanent dès qu'on est en phase de pompage. Un appareil de mesure en continu du chlore résiduel sera installé.

M. Andreas Meyer demande si cela veut dire que la teneur de chlore résiduel est suffisamment faible, que les posttraitements vont suivre pour l'enlever ou si le chlore va rester jusque dans le robinet. M. Grossenbacher répond que le but est simplement d'en avoir une quantité suffisante pour qu'elle soit détectée, mais sans plus. Concrètement, pour la distribution dans le réseau on ne peut pas dépasser la valeur de 0.1 mg par litre. On prévoit d'être 10 à 100 fois plus faible que le maximum que l'on peut avoir au robinet. Si l'on détecte du chlore à Champs Jaillot, il est à zéro.

M. Bovy demande si l'Etat valide la solution du chlore. De plus, c'est dans les dix premiers jours que le chlore est efficace sur les larves. Est-ce efficace sur les moules situées juste à l'extérieur de la crépine ? M. Grossenbacher répond que le but est de doser une très faible quantité de chlore. Le système du serpentín se trouvera à l'intérieur de la crépine et donnera un mélange d'eau de Javel. On chlore la crépine pour chlorer la conduite ; on ne chlore pas le lac du tout. Le dosage est extrêmement bas. Le but est d'empêcher le développement de nouvelles larves. Il y a des discussions avec l'Etat, il est informé. Nous devons avoir une solution pour cet été. M. Bovy demande si les moules extérieurs vont quand même venir dans la crépine. Les moules n'approchent pas de l'endroit où le chlore a été injecté, par contre elles sont présentes partout autour.

M. Favre demande si le Canton fait des études plus globales pour se débarrasser de ce problème. M. Grossenbacher répond qu'il s'agit d'un problème très complexe, il ne pense pas que le Canton fasse des études à ce sujet. La CIPEL, qui est la commission internationale pour la protection des eaux du Léman, est au courant de la chose et travaille avec des scientifiques. Le problème va bien au-delà de l'alimentation des réseaux.

M. Rolf Keller constate que l'on est de plus en plus dépendant de l'eau du lac et demande si l'on constate une diminution de l'approvisionnement par les sources. Que se passera-t-il si l'installation tombe en panne ? Il fait également remarquer qu'il apprécie particulièrement le partage de l'information entre les services. M. François Delafoge répond que les sources sont déjà au stade du mois de mai. Il y aura de plus en plus de pompage au lac. Des réflexions sont lancées sur le fait de faire un deuxième pompage.

M. Jacques Tschudin constate que Tannay à trois crépines, le SIDERE en a une. Il demande si sur ces quatre crépines, il serait possible d'en avoir une de réserve. M. François Delafoge répond que c'est exactement ce qui sera fait, on n'aura pas forcément tout de suite une crépine de réserve, mais on pourra se les passer. Il y aura deux gros boulons à serrer avec des manilles, pour faciliter le changement.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h15.

Le Président
Luc Pellet

La Secrétaire
Claire-Lise Jorand